

Votants : 76  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 19 juin 2015  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 26 juin 2015

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 25 juin 2015

### ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – DENOMINATION DE LA MAISON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Daniel BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Anne-Lydie HOLTZ, Jacques BILLY à Christian BREMAUD, Marie-Christelle BOUCHERY à Sylvie DEBOEUF, Yamina BOUDAHMANI à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Marie-Chantal GARENNE à Agnès JARRY, Guillaume JUIN à Sylvette RIMBAUD, Lucien-Jean LAHOUSSE à Marc THEBAULT, Elisabeth MAILLARD à Philippe MAUFFREY, Sophia MARC à Carole BRUNETEAU, Elmano MARTINS à Michel PAILLEY, Joël MISBERT à Thierry DEVAUTOUR, Marcel MOINARD à Alain LIAIGRE, Serge MORIN à Stéphane PIERRON, René PACAULT à Michel PANIER, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Alain PIVETEAU à Anne BAUDOIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Christine HYPEAU

#### Titulaires absents suppléés :

Brigitte COMPETISSA par Bernard BARAUD

#### Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Jean-Romée CHARBONNEAU, Romain DUPEYROU, Jean-Martial FREDON, Robert GOUSSEAU, Simon LAPLACE, Jean-Pierre MIGAULT, Michel VEDIE

#### Titulaires absents excusés :

Jeanine BARBOTIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Jean-Claude FRADIN, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBault, Guillaume JUIN, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOURE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, René PACAULT, Sebastien PARTHENAY, Alain PIVETEAU, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Christine HYPEAU

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 25 JUIN 2015**

### **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE – DENOMINATION DE LA MAISON DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 26 janvier 2009 approuvant l'acquisition de la parcelle E113, situé 7, rue Sainte Claire Deville à Niort, appartenant au Service Interentreprises de Santé au Travail (SIST)

Vu la délibération du Conseil de communauté du 26 septembre 2011 approuvant le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC)

Vu la délibération du Conseil de communauté du 4 juin 2012 approuvant l'aménagement d'un immeuble rue Sainte Claire Deville à Niort pour installer la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, d'un Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) arrêtant, pour la période 2011-2016, un plan d'actions stratégiques dans lequel l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est identifiée comme une filière prioritaire.

Que la Loi ESS du 31 juillet 2014 reconnaît et affirme l'importance et le potentiel de ce secteur, en lui donnant un périmètre précis et en confirmant l'importance des partenariats avec d'autres acteurs socio-économiques via les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE), définis ainsi : « Regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire (au sens de l'article 1er de la présente loi), qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ». Sur le territoire de la CAN, la SCIC Elan Coopératif Niortais porte le PTCE; elle est soutenue par la CAN pour cette mission.

Qu'en septembre 2014, la CAN a ouvert la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire (Maison de l'ESS), sur la zone de Saint Liguire à Niort. Ce nouvel équipement est dévolu aux activités de l'économie sociale et solidaire. Il a comme objectif :

- de rassembler les acteurs de l'ESS pour favoriser la mise en réseau et les synergies
- d'être un lieu où les acteurs de l'ESS et de l'économie classique créent des projets en partenariat
- d'être un espace d'échanges, d'où des projets innovants et des expérimentations émergeront
- de fédérer les porteurs de projets proposant des solutions pour répondre à des besoins sociaux non satisfaits
- de soutenir la création d'activités sociales et solidaires

La Maison de l'ESS est aujourd'hui structurée autour d'une pépinière, accueillant les créateurs d'entreprises de l'ESS et d'un hôtel d'entreprises pour les têtes de réseau de l'ESS.

Donner un nom à la Maison de l'ESS permettrait d'utiliser :

- Un nom court, sur lequel il est facile de communiquer : aujourd'hui, le site s'appelle Maison de l'Economie Sociale et Solidaire. Cette dénomination est longue, compliquée à utiliser sur les supports de communication
- Un nom distinctif : il existe une autre Maison de l'Economie Sociale et Solidaire, basée à Poitiers.
- Un nom d'ouverture : la Maison de l'ESS est aussi l'endroit d'où va se développer le Pôle Territorial de Coopération Economique ; de nombreux projets, impliquant les acteurs socio-économiques du territoire, vont donc y être créés, concrétisés et animés.

Le nom choisi doit, bien sûr, faire référence aux valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Un groupe de travail, composé de la CAN et des locataires de la Maison de l'ESS, a été constitué pour réfléchir à un nom qui pourrait répondre aux différents objectifs recherchés.

Le résultat de ce travail porte sur la dénomination "L'ESSentiel". Ce terme renvoie à ce qui est vital, d'une grande importance, comme peuvent l'être les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Il renvoie également à l'essence, au carburant nécessaire à toute la mécanique de projet.

Cette dénomination sera employée avec la signature "Maison de l'économie sociale et solidaire". Elle aura une utilisation locale et non commerciale.

Le terme "essentiel" étant générique, il n'est pas disponible pour un dépôt de marque.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la proposition de dénomination " L'ESSentiel " pour la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire, situé au 7, rue Sainte Claire Deville à Niort,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Motion adoptée par 75 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1.**

Pour : 75  
Contre : 0  
Abstention : 1  
Non participé : 0

**Eric PERSAIS**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041517-20150625-c98-06-2015-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20150625-c98-06-2015-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2015  
Date de réception préfecture : 02/07/2015